



COMMISSION DES FINANCES
74^{ème} session
Rome, 26 septembre 2013

FR

UNIDROIT 2013
F.C. (74) 7
Original: anglais
octobre 2013

RAPPORT

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

Point n. 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la session

1. La 74^{ème} session de la Commission des Finances s'est tenue le 26 septembre 2013 au siège d'UNIDROIT, commençant à 10h. Le Secrétaire Général a ouvert la session (voir l'Annexe I pour une liste complète des participants) et a remercié les membres de la Commission de leur présence.

Point n. 2 de l'ordre du jour: Nomination du Président de la Commission des Finances

2. Le *Secrétaire Général* a rappelé que la Commission devait nommer un nouveau Président à la suite du départ de Rome de la représentante de l'Autriche, Madame Katharina Wieser qui avait présidé la 73^{ème} session de la Commission. Suivant la pratique d'UNIDROIT d'inviter à la Présidence de la Commission le membre ayant le plus d'ancienneté, il a proposé que la Commission nomme Monsieur Wu Cong, le représentant de la République populaire de Chine.

3. *La Commission a approuvé la proposition et Monsieur Wu Cong a accepté d'assumer la Présidence de la Commission.*

Point n. 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour (F.C. (74) 1)

4. *L'ordre du jour a été approuvé tel que proposé au document AG/Comm. Finances (F.C. (74) 1).*

Point n. 4 de l'ordre du jour: Modifications définitives du Budget et Comptes pour l'exercice financier 2012 (F.C. (74) 2)

5. Le *Secrétaire Général* dans son introduction, s'est référé aux documents F.C. (74) 2 et aux Comptes de l'année 2012 en relation au Budget et Comptes de l'exercice financier 2012. Conformément à la pratique de l'Institut, les comptes, envoyés à tous les Etats membres durant l'été, seront soumis à l'Assemblée Générale en décembre qui pourra ainsi prendre note des comptes définitifs.

6. Le Secrétaire Général a fait remarquer que les recettes de l'année 2013 s'élevaient à €2.154.381,69 et les dépenses effectives à € 2.079.171,29, avec un solde possible à la clôture de €75.210,40 en raison de la limitation des dépenses et de négociations avec un nouveau membre du personnel. Il a précisé que l'emploi de tout excédent serait alloué en conformité avec l'accord pris lors de la précédente réunion de la Commission des Finances.

7. *Le Président a recommandé que l'Assemblée Générale approuve les Comptes de l'exercice financier 2012. Il en a été ainsi décidé.*

Point n° 5 de l'ordre du jour: Ajustements au budget de l'exercice financier 2013 (F.C. (74) 3)

8. *Le Secrétaire Général a souligné que le document sur les Ajustement au budget de l'exercice financier 2013 (F.C. (74) 3) présentait les dépenses effectives jusque fin août et les dépenses prévues jusque fin décembre. Il a souligné, comme étant de grande importance, que le Secrétariat estimait être prudent de prévoir une perte dans les recettes ordinaires d'environ € 69.000. Toutefois, malgré cela, il a indiqué que le Secrétariat n'envisageait de demander des fonds supplémentaires. Il a expliqué que cette perte serait absorbée par des ajustements correspondants aux dépenses, d'importantes économies d'environ € 46.000 ayant été déjà réalisées et un éventuel solde positif d'ici la fin de l'année 2013 pouvant être réalisable.*

9. *Le Secrétaire Général a également rappelé que, à la suite des discussions qui avaient eu lieu lors de la réunion informelle du 20 juin 2013, la Commission des Finances avait convenu a) d'embaucher un/des consultant/s pour procéder à une "comparaison des rémunérations" entre UNIDROIT et les organisations coordonnées et les autres organisations internationales basées à Rome, y compris celles du système des Nations Unies, en vue d'évaluer les conséquences financières d'un transfert éventuel à un autre système de rémunération et d'examiner également des alternatives possibles au régime de sécurité sociale italien aux fins de l'assurance santé et de retraite du personnel d'UNIDROIT; et b) d'utiliser une partie de l'excédent reporté de l'exercice financier 2012 à cet effet. Le Secrétaire Général s'attendait à ce que le coût de ces études ne dépasse pas € 10.000 chacune. La Commission des Finances a prié le Secrétaire Général de maintenir le coût des études proposées aussi bas que possible.*

10. *La représentante de l'Espagne a remercié le Secrétaire Général pour sa présentation et sa gestion financière prudente. Elle a encouragé le Secrétariat à utiliser l'excédent des années 2012 et/ou 2013, à promouvoir des mesures d'économies et à réduire les dépenses à l'avenir.*

11. *Le Secrétaire Général a répondu à la représentante de l'Espagne qu'une étude sur les rémunérations serait un investissement à long terme pour la situation financière de l'Institut étant donné son effet potentiel à guider l'Institut vers la standardisation du traitement de la politique de rémunérations du personnel. Il a ajouté que le changement de l'installation de chauffage et de refroidissement entraînerait d'importantes économies d'énergie.*

12. *La Commission des Finances a convenu de recommander à l'Assemblée Générale de prendre note des ajustements aux recettes et aux dépenses figurant au budget 2013.*

Point n° 6 de l'ordre du jour: Information sur les contributions extrabudgétaires reçues au cours de l'année 2013 et sur leur utilisation pour les activités et projets de l'Institut (F.C. (74) 4)

13. *Le Secrétaire Général a présenté les informations sur les contributions extrabudgétaires reçues et leur utilisation pour les activités et des projets de l'Institut au cours des trois dernières années. On attendait pour ce chapitre la somme totale de € 168.966,88 pour 2013, principalement pour la finalisation des principes sur la compensation, pour les bourses de recherche et pour les achats de la Bibliothèque. Malgré certains obstacles aux donateurs, ainsi le fait qu'UNIDROIT ne bénéficie pas d'un statut fiscal avantageux en Italie, le Secrétaire Général a dit que les efforts faits pour obtenir des contributions extrabudgétaires continueraient d'être déployés. La nature imprévisible de ces fonds les rendait difficiles à utiliser pour les principales activités et des projets de l'Institut; pour cette raison, ils convenaient davantage aux bourses et aux achats de la Bibliothèque.*

14. Les *représentants du Canada et de la France* ont félicité le Secrétaire Général pour la clarté et la transparence de son exposé sur les contributions extrabudgétaires. Le *représentant de la France* a demandé si les petits excédents figurant à certains chapitres du budget pouvaient être destinés aux achats de la Bibliothèque.

15. Le *représentant des Etats-Unis* a félicité le Secrétariat pour la clarté de son rapport et a souligné l'importance des contributions extrabudgétaires, en particulier pour le budget des petites organisations. Il a reconnu les limites de la collecte de fonds décrites précédemment mais il a précisé que les réformes en matière de droit étaient désormais reconnues comme étant une priorité dans la course extrêmement compétitive aux bailleurs de fonds. Il a encouragé le Secrétariat à poursuivre dans cette voie.

16. Le *Secrétaire Général* a répondu au représentant de la France qu'un excédent dans tout compte extrabudgétaire devait, par définition, être utilisé au bénéfice de l'activité spécifique pour laquelle les fonds avaient été octroyés. Par exemple, l'excédent annuel des fonds de bourses devait être employé pour l'année suivante. En ce qui concernait la Bibliothèque, le Secrétaire Général a précisé que les excédents provenant des contributions volontaires pouvaient être utilisés pour mettre à jour la collection mais que l'augmentation proposée dans le budget ordinaire de la Bibliothèque pour 2014 entendait permettre l'abonnement à des bases de données électroniques qui, s'agissant d'une dépense récurrente, ne devait pas dépendre des contributions volontaires.

17. Le *Président* a remercié le Secrétaire Général pour son rapport ainsi que tous les donateurs publics et privés pour leurs généreuses contributions aux travaux de l'Institut.

18. *La Commission des Finances a pris note avec satisfaction du document du Secrétariat.*

Point n° 7 de l'ordre du jour: Arriérés de contributions des Etats membres (F.C. (74)5)

19. Dans sa présentation de ce point de l'ordre du jour, le Secrétaire Général a noté que les Etats membres étaient largement en règle avec le paiement de leurs contributions. Aucun Etat n'avait plus de deux ans d'arriérés, donc, conformément à l'Article 16 (7) du Statut organique d'UNIDROIT, aucun ne serait interdit de vote pour le renouvellement des membres du Conseil de Direction lors de la prochaine Assemblée Générale.

20. Le *représentant de l'Iran* a expliqué que les contrôles d'échanges et de transfert d'argent empêchaient le paiement en temps voulu des cotisations de son gouvernement. Il a ajouté qu'une solution avait apparemment été trouvée pour que l'Iran puisse payer une année de cotisations.

21. Le *Secrétaire Général* a confirmé à la représentante de l'Espagne que la Bolivie, Cuba, l'Iraq et le Nicaragua ne pourraient pas voter à l'Assemblée Générale, comme indiqué dans la Note Verbale du 8 juillet 2013.

22. *La Commission des Finances a pris note du document du Secrétariat.*

Point n° 8 de l'ordre du jour: Projet de budget pour l'exercice financier 2014 (F.C. (74) 6)

23. Le *Secrétaire Général* a fait remarquer que, malgré les augmentations constantes des dépenses de l'Institut en personnel, en frais d'administration et autres, le projet de budget pour l'exercice financier 2014 était le premier qui depuis cinq ans proposait une augmentation de l'unité de contribution. Le Secrétariat avait fait des économies strictes et pris des mesures de réduction de dépenses. Il a précisé que l'augmentation de 3,2% proposée correspondait à des augmentations prévues, le Secrétariat devant revenir à son fonctionnement normal après le départ de deux membres du personnel à plein temps, y compris le seul membre du personnel de langue maternelle anglaise de la Catégorie B. Au nombre d'autres augmentations prévues, le Secrétaire Général a expliqué que les dépenses supérieures figurant aux chapitres 1 et 4 étaient dues au coût croissant

des réunions du Comité d'experts, avec l'augmentation des coûts en équipement et interprétation simultanée. Il a fait également remarquer l'augmentation des coûts relatifs aux salaires et à la sécurité sociale dans les années à venir. Le Secrétaire Général a rappelé la politique de croissance nominale zéro pour les organisations internationales que certaines délégations avaient expliqué lors de la 73^{ème} session de la Commission des Finances mais, tout en reconnaissant les conséquences de cette politique pour les Etats membres, il a souligné à nouveau que l'augmentation proposée s'expliquait simplement par le fait de vouloir ramener le Secrétariat à un niveau minimum de fonctionnement, en ce qui concernait en particulier le personnel nécessaire pour mener à bien les travaux de l'Institut et conserver un fonctionnement sûr et efficace de son équipement et de ses lieux de réunion. Pour ce qui était de l'augmentation spécifique par Etat membre, le Secrétaire Général a lu ce qui suit:

- Etats de la Catégorie 1: augmentation de € 4.000 par an
- Etats de la Catégorie 2: augmentation de € 1.760 par an
- Etats de la Catégorie 3: augmentation de € 1.440 par an
- Etats de la Catégorie 4: augmentation de € 1.040 par an
- Etats de la Catégorie 5: augmentation de € 800 par an
- Etats de la Catégorie 6: augmentation de € 720 par an
- Etats de la Catégorie 7: augmentation de € 640 par an
- Etats de la Catégorie 8: augmentation de € 400 par an
- Etats de la Catégorie 9: augmentation de € 80 par an

24. Le *représentant du Canada* a fait remarquer que l'augmentation proposée s'ajoutait au reclassement qui avait récemment porté à une augmentation de la contribution du Canada. Il a expliqué que son Gouvernement suivait une politique de croissance nominale zéro mais il a aussi reconnu tous les efforts déployés par le Secrétariat pour économiser parvenant ainsi à corriger la spirale descendante des années précédentes. Le représentant du Canada a souligné que l'augmentation proposée était modeste et que sa délégation ferait tout son possible pour l'accepter lors de l'Assemblée Générale.

25. Tout en admettant que des mesures significatives avaient été prises par le Secrétariat pour contenir les dépenses de l'organisation, le *représentant de la France* a tenu à rappeler que la France soutenait une politique de croissance nominale nulle des budgets. Il a souligné que les justifications présentées par le Secrétariat pour expliquer l'augmentation des coûts et la proposition de relèvement de la base de calcul des contributions des membres ne paraissaient pas convaincantes: l'Organisation devait continuer à chercher des gains d'efficacité et prioriser ses activités et les charges qui en découlent, comme toute organisation internationale doit être en mesure de le faire. En particulier, la France a tenu à souligner que les dépenses d'interprétation et de traduction étaient, en tant qu'instrument du multilinguisme, un moyen fondamental pour l'accomplissement des objectifs de l'Organisation et ne pouvait donc pas faire l'objet des mêmes arbitrages que les autres charges de fonctionnement, qui devaient donc être encore plus maîtrisées. Néanmoins, exceptionnellement, dans un esprit de compromis et de manière à faciliter son adoption, la France était prête à soutenir le consensus en faveur du projet de budget pour 2014 présenté avec les réserves qu'elle avait exprimées et en soulignant qu'elle veillerait à ce que les prochains projets de budget reflètent ces objectifs.

26. La *représentante du Japon* a exprimé l'approbation de son Gouvernement pour le budget en général. Elle a toutefois demandé que la priorité soit accordée au personnel de catégorie non managériale lors d'examen des salaires et du coût de sécurité sociale. Elle a en outre demandé à UNIDROIT de poursuivre l'application d'une discipline budgétaire stricte, notamment des règles fiscales qui lui sont applicables.

27. Le représentant de la République de Corée a indiqué que, compte tenu de la modification de la classification de son pays de la Catégorie 3 à la Catégorie 2 du tableau des contributions d'UNIDROIT, les contributions dues par la République de Corée étant passées de € 44.100 à €53.900 en 2012, il serait difficile pour la République de Corée d'augmenter la contribution à nouveau

l'année prochaine, en particulier parce que son budget pour 2014 avait déjà été adopté. Sans pouvoir donner de garantie sur le fait qu'il pourrait payer l'augmentation pour 2014 à temps, le Gouvernement coréen ferait des efforts pour trouver un moyen de partager le fardeau.

28. La *représentante du Brésil* a exprimé le soutien de son Gouvernement au projet de budget. Elle a rappelé qu'UNIDROIT avait opéré pendant de nombreuses années dans des conditions de pression financière énorme et que le Secrétaire Général avait accompli un travail méritoire en vue de potentialiser l'efficacité opérationnelle de l'Institut.

29. Le *représentant de la Suisse* a félicité le Secrétaire Général pour la gestion prudente et disciplinée du budget de l'Institut et a annoncé que son Gouvernement acceptait l'augmentation proposée de l'unité de contribution.

30. La *représentante de l'Espagne* a rappelé que la politique de son pays envers les organisations internationales était celle de la croissance nominale zéro, comme indiqué lors de la 73^{ème} session de la Commission des Finances. Elle a toutefois ajouté que si un consensus devait se dégager en faveur de l'augmentation proposée, l'Espagne ne s'y opposerait pas, dans un esprit constructif.

31. La représentante de l'Autriche a noté les grands gains d'efficacité obtenus par le Secrétariat d'UNIDROIT ces dernières années, et a suggéré que les efforts en matière de maîtrise des dépenses administratives se poursuivent dans l'avenir, afin de maintenir et d'accroître encore la capacité d'UNIDROIT en terme de projets. Elle a déclaré que, dans ce contexte, l'Autriche serait en mesure d'appuyer le consensus sur l'augmentation proposée de l'unité de contribution.

32. La *représentante de la Roumanie* a déclaré que son pays appréciait les efforts faits pour contenir les dépenses mais elle a expliqué que la Roumanie, à ce jour, ne pouvait donner son accord à une augmentation de l'unité de contribution.

33. Le *représentant des Etats-Unis* a félicité le Secrétaire Général pour l'emploi judicieux des ressources de l'Institut. Il a rappelé que la politique des Etats-Unis était également celle de la croissance nominale zéro mais sa délégation a reconnu que cette politique affectait de façon disproportionnée les petites organisations et que les Etats-Unis ne s'opposeraient pas à un consensus sur le budget proposé.

34. Le *représentant de l'Italie* a déclaré que sa délégation soutenait le projet de budget.

35. En réponse à une question posée sur la pratique de la prise de décisions par l'Assemblée Générale d'UNIDROIT, le *Secrétaire Général* a indiqué que, conformément à l'Article 7 du Règlement intérieur d'UNIDROIT, la règle de base était que, sauf exception mentionnée dans le Statut organique de l'Institut, les décisions de l'Assemblée Générale étaient prises à la majorité des membres présents et par vote. Toutefois, ni l'Assemblée Générale ni la Commission des Finances n'avaient en général recours au vote formel. Elles prenaient donc traditionnellement leurs décisions par consensus qui, néanmoins, n'était pas entendu au sens d'unanimité ou d'absence d'opposition. Comme cela s'était passé lors de la 69^{ème} session de l'Assemblée Générale (Rome, 1^{er} décembre 2011), quand celle-ci avait approuvé le tableau révisé des contributions, un Etat membre s'opposant à l'adoption d'une décision par consensus avait le droit de demander un vote formel.

36. Le *Président* a résumé la discussion en indiquant que le consensus auquel était parvenu la session était de recommander à l'Assemblée Générale l'adoption du projet de budget tel que proposé par le Secrétariat en notant cependant que quelques membres de la Commission des Finances avaient exprimé des réserves.

Point n° 9 de l'ordre du jour: Divers

37. *En l'absence d'autres interventions, le Président a clôturé la réunion à 12h12.*

ANNEXE**Liste des participants**

Mme Gudrun MATT	(Autriche)
Mme Gilda MOTTA SANTOS NEVES	(Brésil)
M. Marc-Antoine DUMAS	(Canada)
M. Wu Cong	(Chine)
M. Cédric MANUEL	(France)
M. Marco ACQUATICCI	(Allemagne)
M. Seyed Kamel MIRKHALAF	(Iran)
M. Fernando PALLINI ONETO DI SAN LORENZO	(Italie)
Mme Satoko KOIKE	(Japon)
M. LEE Je-Hyoung	(République de Corée)
Mme Alina POPESCU	(Roumanie)
M. Evgeny EGOROV	(Fédération de Russie)
Mme Lorea ARRIBALZAGA	(Spain)
Mme Teresa DI VITO	(Suisse)
M. MARCUS ROTHEN	(Suisse)
M. Stetson SANDERS	(Etats-Unis d'Amérique)
UNIDROIT Secretariat	
M. José Angelo ESTRELLA FARIA	(Secrétaire Général)
Mme Anna VENEZIANO	(Secrétaire Général adjoint)
M. John WILSON	(Fonctionnaire principal)